



DECISION MUNICIPALE N° 16./DM/CABAF III/SIGAMP/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAB3/SIGAMP/2026 DU 18/05/2026 POUR LES PROJETS D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 3^{EME}, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST EN PROCEDURE D'URGENCE (EN TROIS LOTS)

Lot 3 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 3^{EME}

- Vu la constitution ;
Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi N° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi N° 2009/19 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
Vu le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements communaux, modifié par le décret 90/1464 du 09 Novembre 1990 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu le décret N°2024/014 du 18 juin 2024 portant nomination de Monsieur FOFIE MBOUEDIA Christophe aux fonctions de Préfet du Département de la Mifi ;
Vu l'arrêté n° 000065/I/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 3^e, Département de la Mifi, Région de l'Ouest ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Considérant le procès-verbal n° 10/PV/CIPM/CAB3/2026 du 18/06/2026 relatif à l'ouverture des plis et examen des offres de la DC suscitée.

DECIDE

Article 1^{er} : Le marché objet de Demande de Cotation susmentionnée est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué comme suit :

Ordre	Entreprise	Montant TTC(FCFA)	Délais d'exécution
1.	ETS KNG	19 000 000 (Dix-neuf million) FCFA	Trois (03) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Copie à :

- ARMP/Ouest
- DD/MINMAP/Mifi
- Archives



Bafoussam 3^{eme} le 19 JUN 2026

Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

REGION OUEST

DEPARTEMENT DE LA MIFI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
BAFOUSSAM 3^{EME}

Structures Internes de Gestion Administrative des
Marchés Publics (SIGAMP).

Mail : cobafoussam3@yahoo.fr

mairibafoussam3@gmail.com

Site web: www.mairiebafoussam3.cm

Tel: 233 44 10 76



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE – WORK- FATHERLAND

WESTERN REGION

MIFI DIVISION

BAFOUSSAM 3 SUBDIVISION COUNCIL

Internal Structures for Administrative Management of Public
Procurement (SIGAMP).

Email: cobafoussam3@yahoo.fr

mairibafoussam3@gmail.com

Website: www.mairiebafoussam3.cm

Tel: 233 44 10 76

COMMUNIQUE N° **Ab**/CABAF III/SIGAMP/2026 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA
DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAB3/SIGAMP/2026 DU 18/05/2026 POUR LES PROJETS
D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 3^{EME},
DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST EN PROCEDURE D'URGENCE (EN TROIS LOTS)

Lot 3 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 3^{eme}, Autorité
contractante, communique Par Décision N° **Ab**.../DM/CABIII/SIGAMP/2026 :

L'Etablissement KNG a été retenu adjudicataire du marché relatif à la demande de cotation
suscitée comme suit :

Ordre	Entreprise	Montant TTC(FCFA)	Délais d'exécution
1.	ETS KNG	19 000 000 (Dix-neuf million) FCFA	Trois (03)mois

De ce fait, il dispose de **sept (07) jours** dès publication du présent communiqué, et sous
peine d'annulation, pour se présenter au Service Technique de la Commune d'Arrondissement
de Bafoussam 3^{eme} en vue des modalités d'établissement de sa lettre commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs
offres sous quinzaine au bureau de la Commission de Passation des Marchés de Bafoussam
3^{eme} dès publication de ce même communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée sur la caution de soumission
des offres non retenues.

Copie à :

- ARMP/Ouest
- DD/MINMAP/Mifi
- Archives



Ndjenkou Daniel
Maire